

Procès criminel simulé

Les élèves de Gabrielle-Roy relèvent le défi!

Pour marquer de façon particulière la Journée du droit, le 16 avril dernier, le Palais de justice d'Edmonton a été l'hôte d'un procès criminel simulé en français, La Reine c. Ali Singh, présidé par le juge à la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta, Vital Ouellette, devant une quarantaine de parents et amis.

Huit élèves de l'école publique Gabrielle-Roy se sont prêtés au jeu. Les avocates de la couronne, Victoria Kirezi et Floxelle Ininahazwe, ont tenté de faire condamner Ali Singh (interprété par Sebastian Larochelle), un jeune de 16 ans, de vol, de voies de faits et d'avoir proféré des menaces dans une station de métro envers Morgan King (jouée par Ines Laouad).

Outre la victime, la couronne a aussi appelé à la barre comme témoin Dakota Lim (Sibel Yesilkaya), une policière.

De son côté, M. Singh était représenté par Vahina N'Landu de Oliveira. Celle-ci avait également un témoin : Jayme Watson (interprété par Luc Roussel).

Tout cela devant le juge Ouellette, qui avait accepté de se prêter au jeu. Celui-ci était appuyé par une jeune greffière, Olivia Adie.

« Cela fait longtemps qu'on mijotait une telle idée. Des procès simulés pour les jeunes, cela se fait beaucoup en anglais à Calgary, mais très peu à Edmonton. De plus, c'était le premier en français », a souligné la chargée de projets à l'Association des juristes d'expression française de l'Alberta (AJEFA), Josée Bonneville.



Les personnes qui ont pris part au procès simulé en français, le 16 avril dernier, au Palais de justice d'Edmonton dans le cadre de la Journée du droit.

Celle-ci était bien heureuse que l'école Gabrielle-Roy accepte d'embarquer dans ce projet. « Nous savions que l'école avait l'intention de venir visiter le Palais de justice et lorsque nous leur avons présenté ce projet de procès simulé, ils ont immédiatement décidé d'embarquer », ajoute Mme Bonneville.

Entre les mois de janvier et avril, les élèves ont pu apprendre le fonctionnement de la cour. Pour ce faire, l'école a pu compter sur une avocate M^{re} Shannon Prithipaul pour offrir un encadrement. Me Prithipaul était appuyée par le directeur adjoint de l'école Pierre Hébert, ainsi que Pacifique Kubota, qui travaille à l'école comme agent de carrières.

« Le grand défi que les élèves avaient à été celui de travailler sans texte. Ce n'était pas une pièce de théâtre, mais un véritable procès simulé. Tout ce qu'il y avait, c'était un article de

journal pour la mise en contexte. Les avocats ont dû faire de la recherche pour développer les questions et être attentifs aux témoignages » a tenu à faire remarquer Pierre Hébert.

Cette facette a même amené les avocats de la couronne à mettre sérieusement la crédibilité du témoin de la défense, ce dernier s'étant contredit entre sa déposition sur papier et son témoignage devant la cour. Un élément qui n'a pas échappé au juge Ouellette lorsqu'il a donné son verdict après la plaidoirie des deux partis. Concernant le témoin de la défense, « je ne sais pas si je le crois ou le crois pas », a dit le juge, en précisant toutefois que le débat n'était pas autour de cet enjeu, mais plutôt de déterminer si M. Singh était coupable ou non.

Et, malgré ce témoignage peu fiable, la preuve de la couronne n'a pas été jugée assez forte, selon le juge. « Le fardeau de-

meure sur les avocats de la couronne qui doivent démontrer, sans doute raisonnable, que le crime a été commis par l'accusé. Ce n'est pas assez de dire qu'il l'a probablement fait », a soutenu Vital Ouellette. « Dans ce cas-ci, la couronne n'a pas réussi à démontrer que M. Singh avait commis les gestes qui lui étaient reprochés », a lancé le juge.

Au terme de l'audience, Vital Ouellette a tenu à remercier les élèves de leur initiative. « Ce que vous avez vécu aujourd'hui, c'est véritablement comme cela que ça se passe en cour », a-t-il partagé.

« L'expérience d'apprentissage que les jeunes ont vécu aujourd'hui, cela dépasse largement ce qui peut être montré en terme pédagogique en salle de classe. Une vraie expérience dans un vrai environnement », a mentionné le direc-

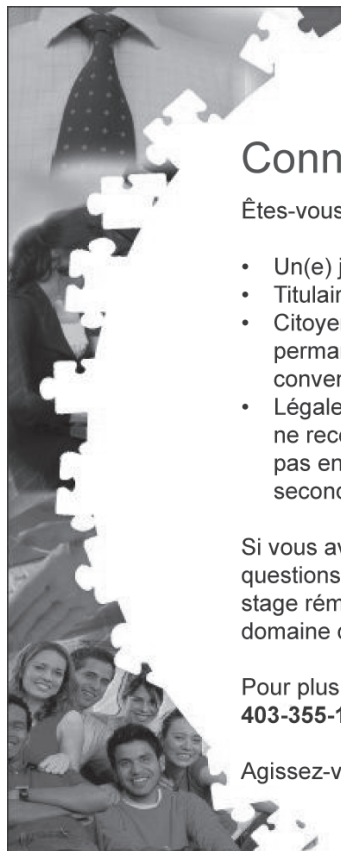
teur de l'école Gabrielle-Roy, Jean-Daniel Tremblay, se promettant de répéter l'expérience l'an prochain.

L'AJEFA espère présenter un nouveau procès simulé dans un an. « On souhaite répéter l'an prochain et aller même un peu plus loin. On pourrait même faire un concours où une école serait appelée à jouer la couronne et une autre école la défense, afin de déterminer qui l'emporterait », affirme Josée Bonneville.

La chargée de projet estime que Calgary pourrait aussi tenir un procès simulé en français. « Il suffit de trouver une école et des personnes intéressées à encadrer les jeunes, car il y a beaucoup de travail de préparation à faire », note-t-elle.

Ce défi a été relevé par Shannon Prithipaul et l'école a tenu à le souligner. « M^{re} Prithipaul a été d'un très grand appui. Elle se présentait sur l'heure du midi, entre deux causes, pour travailler avec les élèves, leur expliquer les procédures et partager ces connaissances. Sans sa contribution, ainsi que de l'appui de Pacifique Kubota, ce projet n'aurait jamais vu le jour », a déclaré Pierre Hébert.

- É.A.



**connexion
carrière**

Connect'Emploi

Êtes-vous :

- Un(e) jeune de 15 à 30 ans (inclusif)?
- Titulaire d'un diplôme post secondaire?
- Citoyen(e) canadien(e), résident(e) permanent(e) ou réfugié(e) au sens de la convention?
- Légalement autorisé(e) à travailler au Canada, ne recevez pas d'assurance emploi et n'êtes pas en train de poursuivre des études post secondaires?

Si vous avez répondu **oui** à toutes ces questions, vous pourriez vous qualifier pour un stage rémunéré de 12 semaines dans votre domaine d'études

Pour plus d'informations, contactez-nous au **403-355-1777**

Agissez vite, le nombre de stages est limité!



Chaque année, pour souligner la Journée du droit, l'AJEFA tient un kiosque d'information à Edmonton et à Calgary. Sur la photo, on reconnaît Josée Bonneville, Nathalie Manèze et Isabelle Déchène Guay au Palais de justice d'Edmonton.

Photos : Étienne Alary

de La Cité des Rocheuses pré-
Vendredi 29 avril 2011

À 17h30
MOUSTACHES, Contes pour Tous, Productions La Fête Inc. 94 minutes

Jed, jeune garçon timide, n'a qu'un seul ami, son chat Moustaches. Craignant que ses parents ne s'en débarrassent, il invoque une déesse féline égyptienne. Celle-ci exauce son souhait, à un détail près, au lieu d'être transformé en garçon de son âge, Moustaches devient un homme de 30 ans!

À 19h30
FILIERE 13, Alliance Vivafilms, Production Québécoise, comédie, 1h47

Comment se débarrasser de trois policiers, quand l'un a toujours mal à la tête, que le deuxième est maladivement fou d'amour et que le dernier souffre de phobie sociale? On les assigne à une enquête, futile en apparence, et on les oublie...

À l'achat d'un pop-corn, l'entrée est **GRATUITE!**
 Membres 4.00\$ Non-Membres 6.00\$

LE FRANCO **CONNEXION CARRIÈRE** **LE CHINOIS** **ACFA**
 allié pour le Québec

Les 10, 11 et 12 juin
 2011 à Medecine Hat :